



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/05/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 31 MAI 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	33

DATE DE LA CONVOCATION

21 mai 2012

L'an deux mille douze, le 31 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Montboucher sur la convocation en date du 21 mai 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE

Suppléantes : DUMEYNIE, ROBERT

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX, LECLERC

MM RIGAUD, CHAPUT, MEUNIER, GILLE, ROGERS, SCAFONE, PAMIES, LAIGNEAU,
LABORDE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du budget général

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6554	Contributions aux organismes de groupement (Participation audit OM au SIVOM)	20 000 €
6574	Subventions aux associations de droit privé (Contre la montre féminin)	6 000 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>50 683 €</u>
		76 683 €

⇒ Recettes

Pris sur l'excédent de fonctionnement	76 683 €
---------------------------------------	----------

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

2183	Matériel de bureau et matériel informatique (rachat à l'association « Les Amis de M.Nadaud » 3952.51 € TTC et achat ordinateur pour l'OTI 1 279 €)	5 232 €
2313	Avenant travaux phase 2 du hall	<u>50 000 €</u>
		55 232 €

⇒ Recettes

1318	Subventions LEADER mobilier maison Nadaud	4 549 €
021	Virement de la section de fonctionnement	<u>50 683 €</u>
		55 232 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 01 juin 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD